Université du Québec à Montréal
Département d'études littéraires
LIT9001 - SÉMINAIRE DE THÈSE

Sigle : LIT9001-10
Session : hiver 2026
Horaire : mercredi, 9h30 à 12h30

Professeure : Gabrielle Tremblay
Courriel : tremblay.gabrielle.2@uqam.ca

DESCRIPTION DU SÉMINAIRE

Le séminaire de thèse représente un jalon singulier dans un parcours doctoral. En effet, ce séminaire a justement ceci de particulier que le travail qu'il implique conduit directement à une autre activité pédagogique, soit le *LIT9900 Examen doctoral*, qui met en jeu, en premier lieu, le projet de thèse et la direction de recherche.

Le séminaire se présente sous la forme d'un atelier visant à permettre aux étudiant·es de développer adéquatement leur sujet de thèse et l'état de la question, de formuler leur problématique, de définir les objectifs et les hypothèses de départ, de circonscrire et de justifier le corpus, d'établir le plan de la thèse et surtout de spécifier la démarche méthodologique afin de se préparer pour l'examen doctoral.

Ce séminaire a une double fonction : favoriser la mise au point de la démarche de recherche exigée par le projet de thèse et enrichir cette démarche par l'acquisition de nouvelles connaissances, au-delà de la spécialisation envisagée. L'atteinte de ces objectifs sera favorisée par les échanges entre les participant·es du séminaire, ainsi que par la nécessité pour chacun·e de réagir aux exposés des autres.

En aucun cas le séminaire de thèse ne se substitue au travail en cours avec le·la directeur·trice de recherche de la personne étudiante depuis son entrée au doctorat en études littéraires à l'UQAM.

Le séminaire de thèse doit surtout faire en sorte d'ouvrir les discussions, de penser les angles morts que permettent parfois différentes perspectives. En ce sens, il est l'occasion d'investir de manière intensive le développement du projet de thèse en vue de l'examen doctoral et aussi de développer une réflexion engagée et rigoureuse à propos du travail concrètement accompli durant la session.

CALENDRIER

SEMAINE 1	14 janvier	**Cette séance aura lieu en ligne, via Zoom** La professeure transmettra un lien de connexion par courriel au plus tard le 12 janvier. – Présentation du plan de cours – Tour de table – Signature de l'entente d'évaluation
SEMAINE 2	21 janvier	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 3	28 janvier	**En classe** – Tour de table – Objectifs pour la session
SEMAINE 4	4 février	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 5	11 février	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 6	18 février	**En classe** Exposé no. 1 – Présentation du sujet de la thèse et de l'état de la question (10 minutes; 25%)
SEMAINE 7	25 février	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 8	4 mars	SEMAINE DE LECTURE
SEMAINE 9	11 mars	**En classe** Exposé no. 2 – Présentation de la problématique et de la démarche méthodologique (10 minutes; 25%)
SEMAINE 10	18 mars	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 11	25 mars	Travail individuel (hors classe)

SEMAINE 12	1e avril	**En classe** – Tour de table – Retour sur les objectifs et le travail effectué jusqu'à présent
SEMAINE 13	8 avril	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 14	15 avril	Travail individuel (hors classe)
SEMAINE 15	22 avril	**<u>Pas</u> en classe** – Remise du travail final par courriel (15 pages; 50%)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Deux exposés sont à réaliser durant la session (voir le calendrier ci-dessus) et correspondent à différentes étapes de la recherche :

Pour chaque exposé, l'étudiant·e doit <u>obligatoirement</u> rendre à la professeure en début de séance un document imprimé de deux pages (max.) détaillant les points importants de sa présentation.

Exposé no. 1 (25%)

18 février 2025. 10 minutes (pas plus, pas moins).

- Sujet et état de la question

Chaque participant·e présente 1) le sujet de son projet de thèse, 2) l'état de la question, et 3) justifie le choix de son corpus en regard de l'état de la question.

Exposé no. 2 (25%)

11 mars 2025. 10-12 minutes (pas plus, pas moins).

- Problématique et démarche méthodologique

Chaque participant·e présente 1) sa problématique et 2) la démarche méthodologique anticipée. Ainsi, chaque participant·e précise l'originalité de sa thèse par rapport aux travaux précédents qui existent sur son sujet, établit le plan de la thèse et définit sommairement une bibliographie théorique et critique nécessaire pour sa réalisation.

« Questions à la pige »
Afin d'encourager l'écoute active et la discussion entre pairs, les étudiant·es pourront être invité·es <u>de manière aléatoire</u> à se poser mutuellement des questions en lien avec les exposés.

Un travail de fin de session, écrit, est à réaliser.

Travail final (50%)
15 pages (pas plus, pas moins) (excluant la page titre et la bibliographie).

Pour ce travail, il est obligatoire de suivre le Guide de présentation des travaux (disponible via le site web du Département d'études littéraires).

Deux volets composent le travail final :

- Présentation globale du projet de thèse (corpus, problématique, méthode) (11 à 13 pages);
- Volet autoréflexif portant sur l'évolution du projet de thèse et le travail accompli depuis le début de la session en regard des objectifs fixés lors de la séance du 28 janvier (2 à 4 pages).

Conformément à l'énoncé de principes adopté par le Département d'études littéraires, l'évaluation des travaux écrits tient nécessairement compte de la qualité de la langue : maîtrise des règles de syntaxe et de composition (organisation générale du texte), justesse et étendue du lexique, respect de l'orthographe.

Pour chaque travail évalué, la professeure octroiera une note littérale. Cette note tiendra compte à la fois de la qualité du contenu et de la qualité de la langue.

Remise du travail final par courriel le 22 avril 2025.

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFOSPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat..

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : https://harcelement.uqam.ca/

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131